



Garghentini Python Giovanna, Wassmer Andréa

Comment en est-on arrivé à un tel manque d'humanité ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 23.03.21

DSJ

Dépôt

Lundi 25 janvier, Teklu Feyissa a été arrêté par la police à son domicile, puis enfermé à la prison centrale. Le mercredi 27 février, il était renvoyé via un vol spécial vers l’Ethiopie, un pays en proie à une violente guerre civile, où les ONG dénoncent de nombreux crimes de guerre.

Teklu Feyissa a vécu plus de dix années à Fribourg. Durant dix ans, il s’est montré un modèle d’intégration, au comportement irréprochable. Cela n’a pas empêché les autorités, helvétiques et fribourgeoises, de le traiter comme un dangereux criminel auquel on a même refusé le droit de dire au revoir à ses proches.

Si c’est bien le Secrétariat d’Etat à l’économie (SEM) qui prend une décision d’expulsion, ce sont les autorités cantonales qui sont responsables de son exécution. Le département fribourgeois de sécurité et justice (DSJ) porte ici une lourde responsabilité. Alors qu’il avait le pouvoir de stopper l’expulsion honteuse de Teklu Feyissa, et malgré de nombreuses sollicitations allant dans ce sens, la DSJ a décidé d’appliquer ce renvoi honteux.

Ce n’est pas tout. Selon le Service de la population et des migrants, une place dans l’avion à destination d’Addis-Abeba avait été réservée, en date du 14 janvier déjà, pour Teklu Feyissa. Or, ce dernier n’en a été informé qu’après son arrestation, le 25 janvier. Ce court laps de temps a interdit toute possibilité de recours contre la décision d’internement administratif et toute démarche visant à éviter son expulsion vers un pays en guerre.

Au-delà du cas individuel de Teklu Feyissa, près de 200 personnes exilées vivent depuis de nombreuses années à la Poya avec comme seule ressource, l’aide d’urgence, alors que ces personnes pourraient être des forces de travail. Des enfants naissent dans ces conditions terribles, sans statut et sans avenir.

Au vu de ces circonstances, nous posons les questions suivantes au Conseil d’Etat :

1. Nous demandons toute la lumière sur les circonstances du renvoi de Teklu Feyissa vers l’Ethiopie. La DSJ a-t-elle délibérément agi ainsi afin d’empêcher Teklu Feyissa de faire valoir ses droits ?
2. Le Conseil d’Etat entend-il s’opposer aux décisions du SEM pour empêcher les renvois vers les pays en guerre, dont l’Ethiopie ?
3. Le Conseil d’Etat entend-il faire tout ce qui est en son pouvoir pour sensibiliser le SEM à ces renvois inhumains vers des pays en guerre ?
4. Le Conseil d’Etat entend-il permettre la régularisation des exilé-e-s illégalisé-e-s résidant dans le canton depuis plusieurs années ?

5. Quelles mesures entend prendre le Conseil d'Etat pour permettre à des exilé-e-s à l'aide d'urgence depuis de nombreuses années un accès à une vie moins précaire et avec plus de dignité ?

—